



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 24/062

Bureau du 9 septembre 2024

Objet : Demande de subvention relative aux travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue du Pont Yblon sur la commune de Bonneuil-en-France (Opération N° BONN_203)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le syndicat procède de manière régulière à des opérations de travaux de réhabilitation des réseaux et des ouvrages sur le territoire des communes et des communautés adhérentes.

Ces travaux bénéficient d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En effet, l'Agence de l'Eau apporte des concours financiers aux personnes publiques pour la réalisation d'actions ou de travaux d'intérêt commun au bassin ou au groupement de bassins qui contribuent à la gestion équilibrée et durable des ressources en eau, des milieux aquatiques, du milieu marin ou de la biodiversité.

Il s'agit présentement du projet de travaux nécessaires à la réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue du Pont Yblon à Bonneuil-en-France, entre le numéro 1 et le numéro 13 de ladite rue.

À la suite des inspections télévisées lancées par le service exploitation du SIAH, il a été constaté que la canalisation des eaux usées est dégradée, avec des fissures et des sections de parois manquantes par endroit.

Le projet prévoit de réhabiliter la canalisation en tranchée ouverte, avec la dépose et le remplacement de la canalisation existante.

Le coût prévisionnel des travaux est de 280 000,00 € HT.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 8 semaines compte-tenu de la présence d'amiante ciment dans les ouvrages à déposer, et la durée prévisionnelle des travaux est de 13 semaines.

Il est nécessaire d'autoriser le Président à signer le dossier relatif à la demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour accompagner le SIAH dans le projet de réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue du Pont Yblon sur la commune de Bonneuil-en-France



DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 24/064

BUREAU DU 9 SEPTEMBRE 2024

Objet : Attribution du marché public de travaux portant sur la valorisation du bassin de retenue des eaux pluviales « la Fosse aux Boucs » sur la commune de Saint-Witz (95470) (Opération N° 488D).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les prestations sont relatives aux travaux portant sur la valorisation du bassin de retenue des eaux pluviales « la Fosse aux Boucs » sur la commune de Saint-Witz (95470) (Opération 488D).

Le projet prévoit la prolongation de la piste d'accès au bassin, la suppression de la végétation qui a colonisé le fond de ce dernier sur les deux tiers de sa surface, le curage de 2000 m³ de vases, la réalisation d'un chenal en terre protégé contre l'érosion reliant l'entrée à la sortie du bassin, la réhabilitation de son ouvrage de sortie et enfin le reprofilage du fossé en terre qui longe le chemin d'accès au bassin. Afin de faciliter l'entretien du bassin après les travaux, des accès au fond et aux ouvrages ainsi qu'une grille de rétention des flottants seront également installés.

Les analyses réalisées pour le compte du SIAH sur les vases sédimentées dans le bassin ont démontré leur innocuité et leur valeur agronomique, rendant possible la signature d'une convention d'épandage avec un exploitant voisin.

La consultation a été passée selon une procédure adaptée. Un avis de marché a été publié au BOAMP (avis n° 24-74762) le 26 juin 2024, avec une date de remise des offres au 14 août 2024 à 11h30.

L'estimation financière des travaux a été fixée à 560 000 € HT.

Le délai d'exécution des travaux est de 8 semaines et la période de préparation est de 5 semaines.

Au terme de la période d'étude réglementaire, trois entreprises ont déposé un pli dans les délais requis.

Pour donner suite à la phase consultation, le syndicat doit procéder à l'attribution du marché public dans le respect des règles relatives à la commande publique.

CECI EXPOSÉ

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2123-1,

Vu la délibération n° 2020-67 du 23 septembre 2020, accordant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision et signer tout document relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés sous forme adaptée,

Considérant l'offre de TERIDEAL, jugée la mieux-disante pour un montant de 410 321,20 € HT, et une durée de travaux à 8 semaines,



DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 24/058

Objet : Avenants relatifs aux prestations d'assistance et de maintenance du système informatique et des télécommunications du SIAH (n° 10-23-37)

Lot 1 : Assistance informatique – Avenant n° 1

Lot 2 : Maintenance applicative du logiciel « Osmose » - Avenant n° 1

Lot 3 : Logiciels - Avenant n° 3

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 21 décembre 2022, le Syndicat a signé des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs aux prestations citées en objet avec LANETCIE pour une durée de 2 ans maximum.

Dans le cadre de la lutte contre la menace cybersécurité et la vulnérabilité des systèmes informatiques, un audit externe est prévu en septembre 2024. Cet audit aura pour but de définir les nouvelles obligations et réglementations liées aux clauses de cybersécurité des prestations actuelles. Le compte-rendu de cet audit est prévu pour début 2025.

L'un des objectifs de cet audit sera de proposer au SIAH des mesures de fonctionnement et d'application concrètes issues de la directive NIS 2 (Network and Information Security) et de ses décrets d'application.

Les décrets d'application devraient paraître en octobre 2024. Les avenants permettront avec l'audit engagé de se mettre d'ores et déjà sur la consultation à venir, en phases avec les obligations réglementaires sur un sujet touchant à des risques avérés pour l'ensemble des collectivités et dont il convient de se prémunir dans les meilleurs délais.

Compte-tenu de la fin des prestations actuelles au 31 décembre 2024 et dans un souci d'intégrer toutes les préconisations de l'audit dans les pièces de renouvellement des prochains contrats, il apparaît nécessaire de prolonger chaque accord-cadre pour une durée de 8 mois supplémentaires soit jusqu'au 31 août 2025.

En effet, les prestations d'assistance et de maintenance des systèmes informatiques touchent à des risques réels et nécessitent de l'anticipation pour la fructuosité de la procédure de passation ainsi qu'une continuité de service.

Le montant maximum pour chaque lot est réparti de la manière suivante :

- Lot 1 : 58 769,48 € HT/AN, soit 25 910,00 € HT sur toute sa durée globale.
- Lot 2 : 21 700,00 € HT/AN, soit 43 400,00 € HT sur toute sa durée globale.
- Lot 3 : 12 955,00 € HT/AN, soit 25 910,00 € HT sur toute sa durée globale.

Le montant des avenants pour chacun des lots est détaillé comme suit :

- Lot 1 : + 39 179,65 € HT, soit un écart de + 33,33 % sur le montant maximum du marché ;
- Lot 2 : + 14 466,67 € HT, soit un écart de + 33,33 % sur le montant maximum du marché ;
- Lot 3 : + 8 636,67 € HT, soit un écart de + 33,33 % sur le montant maximum du marché ;



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 24/061

Bureau du 9 septembre 2024

Objet : Demande de subvention relative aux travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue de Versailles et de la rue de Verdun sur la commune de Montsoult (Opération N° MONTS_196)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le syndicat procède de manière régulière à des opérations de travaux de réhabilitation des réseaux et des ouvrages sur le territoire des communes et des communautés adhérentes.

Ces travaux bénéficient d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En effet, l'Agence de l'Eau apporte des concours financiers aux personnes publiques pour la réalisation d'actions ou de travaux d'intérêt commun au bassin ou au groupement de bassins qui contribuent à la gestion équilibrée et durable des ressources en eau, des milieux aquatiques, du milieu marin ou de la biodiversité.

Il s'agit présentement du projet de travaux nécessaires à la réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue de Versailles et de la rue de Verdun sur la commune de Montsoult.

Le projet consiste, dans un premier temps, en la pose de 140 mètres linéaires de canalisations en fonte de diamètre 200 mm en tranchée ouverte, ainsi que la reprise de 23 branchements d'eaux usées de diamètre 150 mm.

Dans un second temps, il est prévu de réaliser 25 mètres linéaires de chemisage d'un collecteur existant en amiante-ciment de diamètre 200 mm, ainsi que la reprise de 2 branchements de diamètre 150 mm raccordés à la canalisation chemisée.

A terme, une boîte de raccordement sera posée pour chacun des branchements en limite de propriété sous trottoir.

L'ancien réseau passant sous les habitations sera déposé et le réseau sous voie publique sera comblé.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 520 000 € HT, soit 500 000 € pour la tranche ferme et 20 000 € pour la tranche optionnelle.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 8 semaines, et la période des travaux est prévue sur 14 semaines. Les travaux de démolition et de reconstruction des clôtures prévus en tranche optionnelle prolongent le délai des travaux de 2 semaines.